



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
17 octobre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang..... (Sénégal)

Sommaire

Déclaration liminaire du Président

Allocutions d'introduction

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration liminaire du Président

1. **Le Président** note qu'une série de réunions consacrées au climat, aux objectifs de développement durable ou encore au financement des petits États insulaires en développement a marqué l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale. Toutes étaient liées entre elles et toutes intéressent les travaux de la Commission. Elles montrent que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un cadre primordial pour parvenir au développement durable et assurer à l'humanité et à la planète un avenir prospère. Les travaux de la Commission peuvent être envisagés sous l'angle du Programme 2030 et bon nombre des points inscrits à son ordre du jour sont synthétisés dans les 5 éléments qui sont au cœur de ce Programme : l'humanité, la planète, la prospérité, le partenariat et la paix. Les quatre premiers sont en prise directe avec les travaux de la Commission : l'humanité, avec les points de l'ordre du jour relatifs à la pauvreté ; le thème de la planète, avec les travaux portant sur les changements climatiques et l'environnement ; le thème de la prospérité, avec la politique économique et le commerce ; et le partenariat, avec le financement du développement durable. Le cinquième thème, la paix, n'est pas une question de l'ordre du jour de la Commission, mais c'est une condition préalable du développement. En renforçant le multilatéralisme et en travaillant dans un esprit de consensus, la Commission peut promouvoir les avantages de la mondialisation et en atténuer les effets négatifs, et contribuer ainsi à l'avènement de sociétés stables et pacifiques.

2. La déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, contient un appel urgent à l'action en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Si l'on n'accélère pas les efforts accomplis, un certain nombre d'objectifs, comme ceux qui visent à réduire l'extrême pauvreté et empêcher l'appauvrissement de la biodiversité, ne seront pas atteints et l'on ne pourra pas améliorer les conditions de vie des plus pauvres et des plus marginalisés.

3. Les quatre grandes tendances interdépendantes citées par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales la semaine précédente – la croissance économique, les inégalités, les changements climatiques et l'innovation technologique –, ont une influence décisive sur l'évolution du développement durable et doivent être prises en compte dans les débats et résolutions de la Commission. La lenteur de la croissance économique et le rétrécissement de l'espace

politique obligent la Commission à sortir des sentiers battus puisque le seul moyen de parvenir aux objectifs de développement durable suppose une consommation et une production à faible émission de carbone. L'importance de la solidarité mondiale doit également être mise en exergue – ce n'est pas seulement une question d'argent, c'est une question de coopération et de coordination – et les pays ont besoin de plans de financement pour soutenir leurs stratégies nationales. Les inégalités qui existent à l'intérieur des pays et entre eux privent les gens de leur droit de vivre dans la dignité, et il est nécessaire de garder à l'esprit l'impératif d'inclusion quand l'on négocie des résolutions sur la pauvreté, les femmes dans le développement, les pays en situation particulière, les pays à revenu intermédiaire, les ressources humaines et la mondialisation. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement engendrent instabilité, conflits et migrations, et les plus touchés sont les plus vulnérables. Les petits États insulaires en développement, par exemple, perdent chaque année 10 % de leur produit intérieur brut en raison de catastrophes liées au climat. Il faut favoriser le développement rapide de l'innovation technologique pour mettre tout le potentiel qu'elle renferme au service de la réalisation des objectifs de développement durable, même s'il convient en même temps de protéger les sociétés contre des effets négatifs comme l'élargissement de la fracture technologique.

4. La Commission a un rôle central à jouer dans la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable lancée par le forum politique de haut niveau. Elle doit montrer la voie, encourager toutes les parties prenantes à progresser dans cette direction et veiller à tenir compte des progrès les plus récents dans ses principes d'action afin de faire une différence dans la vie des gens.

Allocutions d'introduction

5. **M. Keys** (Chercheur à l'École d'étude de la viabilité écologique mondiale de l'Université de l'État du Colorado) souhaite avant toute chose saluer les peuples Lenapes, sur les terres desquels se tient cette réunion de la Commission. Il s'engage à amplifier la voix des autochtones et à agir en gardien du système terrestre tout entier. Il abordera dans cette allocution les questions suivantes : justice et équité dans une perspective d'avenir ; défis présentés par l'Anthropocène ; conciliation du développement durable et des réalités actuelles.

6. Bien qu'un monde juste et équitable soit, nécessairement, possible, force est de constater que la réalité ne pointe guère dans cette direction.

L'universitaire suédois Hans Rosling, inventeur d'outils destinés à faciliter la compréhension des mécanismes de l'évolution du monde, a démontré que, en moyenne, la situation mondiale s'améliorait. Or, les moyennes ne rendent pas compte de l'accroissement considérable des inégalités au sein des pays depuis les années 80. En effet, selon la thèse de l'ouvrage *Le capital au XXI^e siècle* de Thomas Piketty, les plus riches ont capté plus de richesses que toutes les autres catégories de revenus. Durant une bonne partie de l'histoire récente, explique-t-il, le rendement de l'investissement a été supérieur à la croissance économique : autrement dit, on a toutes les chances d'accroître sa fortune quand on en a déjà une, mais il est plus difficile au reste de la population, tributaire de la croissance économique générale, de s'enrichir à l'avenant. Depuis la parution de cet ouvrage, des révélations ont été faites sur les sommes considérables détenues dans des banques extraterritoriales et des paradis fiscaux servant à dissimuler le financement de certaines activités comme la déforestation de zones tropicales. La conjonction de ces phénomènes crée un système financier mondial qui permet l'enrichissement de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre. Pourtant, au-delà du legs indéniable de l'extraction et du colonialisme, la question ne se situe pas tant à l'intersection du monde industriel et du monde émergent, mais plutôt entre le monde des riches et des puissants et le monde de ceux qui n'ont ni richesses ni pouvoir. En somme, le système économique doit changer.

7. D'après les scientifiques, le monde est entré dans l'ère de l'humain – anthropocène –, puisque l'humanité modifie les cycles de l'eau et du carbone, l'air, les océans, les sols et la biodiversité, sans mesurer toutes les conséquences de ses actes. L'Anthropocène marque une époque de changements rapides et qui s'accroissent. Parce qu'ils s'accroissent, ils ne sont pas linéaires, autrement dit, le passé ne peut pas servir à comprendre l'avenir. Puisque l'Anthropocène se caractérise par des systèmes entiers de problématiques non linéaires interagissant les unes avec les autres, l'orateur a cherché avec des collègues à développer la notion de risque anthropocène pour fournir un cadre conceptuel à la réflexion. Le risque anthropocène se caractérise par des modifications anthropiques du système terrestre, dont les ramifications sociales et écologiques s'étendent à l'échelle mondiale, et une interpénétration du local et du mondial, de l'immédiat et du long terme. La déforestation de la forêt ombrophile amazonienne est un exemple type de risque anthropocène, puisque les retombées d'une question de politique régionale s'avèrent incomparablement plus étendues. Ainsi, l'Amazonie fournit jusqu'à 25 % des précipitations de l'État plurinational de Bolivie, du Paraguay et de

l'Uruguay, et on peut relier sa déforestation aux activités financières d'États et de sociétés transnationales très éloignés de l'Amérique du Sud.

8. Il est donc indispensable de comprendre les risques anthropocènes, étant donné la portée considérable que peuvent avoir leurs conséquences, sans même de continuité temporelle ou spatiale. C'est primordial dans le contexte des objectifs de développement durable, car les incidences à long terme de nombre des modifications apportées au système ne sont pas connues. Il est donc nécessaire d'étudier plus avant les conséquences importantes ou inattendues de ces objectifs, afin d'orienter les politiques. De même, alors que les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable ont été définis relativement à un état de référence, l'Anthropocène menace cette logique puisque le système terrestre n'a plus de base de référence stable. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut donc procéder sur la base d'un référentiel futur, et non en fonction du passé, en examinant lucidement l'état du monde et des objectifs à l'horizon 2030 et au-delà afin de déterminer si les investissements envisagés sont compatibles avec les exigences du monde futur. Par exemple, les investissements faits dans l'agriculture subsaharienne doivent être compatibles avec un climat qui aura évolué et avec la migration d'écosystèmes entiers. Si tel n'est pas le cas, il faut réévaluer le contexte dans lequel les investissements sont faits actuellement pour la réalisation des objectifs en tenant mieux compte des changements non linéaires inhérents à l'Anthropocène.

9. Le monde ambitionné, où tous bénéficieraient d'une prospérité sociale, économique, culturelle et spirituelle au sein d'un système terrestre florissant, n'est pas le monde d'aujourd'hui ; ce n'est pas non plus celui qui nous attend demain, et qui repose sur des systèmes n'obéissant qu'aux intérêts d'une poignée de puissants. Pour infléchir cette trajectoire et atteindre vraiment et durablement les objectifs, il faudra songer à redistribuer le pouvoir et l'influence conformément aux principes de justice et d'équité environnementales. Pour cela, il s'agit de mettre le système financier actuel au service de la soutenabilité, notamment en ajoutant les critères de durabilité à l'équation dans les décisions d'investissement, les accords de prêt et les règles de cotation en bourse. Il faudra également épouser les points de vue et les connaissances autochtones et locaux en matière d'interaction avec la Terre, d'autant que l'Anthropocène est directement lié au recul définitif de centaines de cultures locales et autochtones. Les paradigmes du développement partagé devraient donc présenter une multitude de trajectoires possibles, au lieu de se contenter de reproduire ce qui a déjà été fait, et de

nouveaux modèles économiques propres à les favoriser. Il faudra réfléchir à des questions fondamentales : à quels paradigmes mènent les types de financement et d'activités de développement choisis ? Qui définit la durabilité ? Qui décide de ce qu'est le développement et du mode de financement qui permettra d'y parvenir ? Et qui décide du choix de ceux qui prennent ces décisions ?

10. Le développement durable doit être possible. La communauté internationale doit définir une voie à suivre qui permette d'examiner à la racine les systèmes mondiaux qui n'ont pas tenu leurs promesses passées. Il s'agit notamment de questionner les présupposés sur lesquels reposaient les décisions macroéconomiques prises au siècle dernier, et peut-être de les remettre entièrement en question. Cela dit, les idées ne manquent pas en la matière : les notions d'économie réparatrice et d'économie circulaire, et les solutions fondées sur la nature, opérant en symbiose avec les écosystèmes et la planète, notamment. Il suffit de les adapter aux besoins. S'il est permis d'être sceptique à l'égard des idées nouvelles, alors le scepticisme se justifie aussi face aux modèles de développement auxquels on doit l'accélération des changements climatiques, la pollution des villes et des cours d'eau et les profondes inégalités actuelles. Le prétendu modèle occidental de développement, édifié sur le socle du capitalisme, sonne creux pour les millions de gens, en Occident, et les milliards de ceux, de par le monde, qui vivent dans la pauvreté. La Commission a la possibilité d'encourager l'exploration de nouvelles frontières économiques qui permettent de sortir les sociétés de la pauvreté sans éroder les systèmes terrestres dont dépend l'humanité.

11. Pour finir, l'orateur exhorte la Commission, dans son rôle de moteur du changement et de chef de file, à agir avec audace et courage en adoptant une vision anthropocène du monde et en projetant dans l'avenir la réalisation des objectifs, en épousant de nouveaux modèles économiques de financement et d'action pour les objectifs de développement durable, et en convoquant autour de la table des points de vue hétérogènes, y compris des voix autochtones et locales.

12. **M^{me} Bigard** (Directrice exécutive du Projet Responsabilité de la Communauté néo-orléanaise, et membre du Mouvement international ATD quart monde) déclare que sa famille vit à la Nouvelle-Orléans depuis au moins cinq générations et qu'elle a payé à la sueur de son front son écot ("sweat equity") à la construction de la communauté et de la culture néo-orléanaise. Elle explique que ceux qui ont édifié les infrastructures et la culture néo-orléanaise n'ont pas goûté les fruits de leur travail ni eu la possibilité de bénéficier de la richesse qu'il génère.

13. Remerciant tous ceux qui ont adressé des pensées, des prières et des ressources à la Nouvelle-Orléans dans le sillage de l'ouragan Katrina, M^{me} Bigard note que ce dernier a agi comme un révélateur des inégalités et de l'extrême pauvreté qui règnent dans cette ville. Plus de la moitié de la population de la Nouvelle-Orléans n'a pas les moyens de se procurer les produits de première nécessité. La reconstruction après le passage de l'ouragan était l'occasion de rebâtir une ville équitable qui prenne soin des plus vulnérables et pourtant, au moment de prendre les décisions, les Noirs et les autochtones de la Nouvelle-Orléans n'étaient pas à la table. En conséquence, 100 000 personnes n'ont pu retourner dans la ville. Des décisions ont été prises sans eux, comme la privatisation complète du système éducatif, la non-reconstruction d'un grand hôpital de bienfaisance ou encore le remplacement d'un tiers seulement des logements abordables qui existaient auparavant. Les nouveaux plans urbanistiques pour la ville ont fait la part belle au classicisme et au racisme structurel.

14. La redistribution des richesses, c'est la concrétisation du rêve de pouvoir prendre soin de sa famille et d'atteindre à un niveau de vie minimal. Or, l'économie exploite la population en entretenant la cupidité et un capitalisme toxique. Durant la reconstruction de la ville, la Nouvelle-Orléans s'est classée au premier rang des créateurs d'emplois, alors que le taux de chômage des hommes noirs atteignait 52 %. On ne peut parler d'un modèle économique viable pour les collectivités, les sociétés ou la planète.

15. Tout le monde devrait être associé aux processus de reconstruction et avoir voix au chapitre quand des décisions sont à prendre. Il faudrait se souvenir de l'histoire pour ne pas retomber dans le racisme structurel et les inégalités qui ont conduit à la situation actuelle. Sinon, le monde risque de voir disparaître ce qui importe le plus : la culture, la musique et les rires qui soignent l'âme et donnent un sens à la vie. Dans la création d'une société mondiale, il faudrait que tout ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue soit au cœur des décisions et de l'élaboration des politiques, et que la voix de ceux qui sont les plus touchés et les plus vulnérables soit entendue.

16. **M. Simas** (agriculteur et membre du Mouvement international ATD quart monde) explique que le mouvement mondial ATD quart monde considère les plus pauvres comme des partenaires à part entière dans la construction d'un monde permettant à chacun de vivre dans la dignité. Comme membre de ce mouvement, l'orateur est allé vivre avec sa famille dans un petit village du nom de Mirantão, dans l'État brésilien du Minas Gerais, pour apprendre à connaître la

vie des populations rurales pauvres, ainsi que les liens qu'elles entretenaient avec le monde urbain, et soutenir les efforts que faisait cette population pour faire face aux difficultés. Les habitants du village n'avaient pas les moyens de conserver leur mode de vie et leur statut traditionnels d'agriculteurs, mais rencontraient aussi des obstacles pour s'intégrer à la vie moderne, comme un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et à la justice, des problèmes d'insécurité alimentaire et le manque de débouchés. Mais ils avaient trouvé leurs propres solutions à ces problèmes. Un jour, un voisin a offert un sac de tomates à sa famille. Quand celle-ci a rendu la politesse, ils sont devenus amis ; plus ils donnaient, et plus ils voyaient qu'ils recevaient. Tel était donc le sens de la vie : une façon d'être collective où tous survivaient en contribuant à la richesse de la communauté.

17. Pour une société qui a de tous temps appris aux gens à épargner et à tout garder pour soi, cette conception du partage s'avère un moyen novateur de redéfinir la richesse et de bâtir une économie du partage fondée sur des relations saines et sur la réciprocité. Les mêmes principes valent pour la planète : si elle était traitée avec douceur, elle ne manquerait jamais de répondre aux besoins de l'humanité. Trop souvent, les politiques, les projets de développement et les programmes de lutte contre la pauvreté ne tiennent pas compte de l'offre locale existante. Ils affaiblissent les liens communautaires, démantèlent les réseaux de solidarité, épuisent les ressources naturelles, et vulnérabilisent ainsi davantage de personnes à long terme. Les individus et les communautés concernés ont besoin de soutien pour bâtir une vie meilleure à leur manière. Pour pouvoir le comprendre, il faut partager la vie de la communauté, mettre les gens en contact pour créer des liens et dépasser les stéréotypes. De nombreuses questions subsistent. Comment, par exemple, tisser des liens de solidarité entre la campagne et la ville ? Comment développer des relations économiques fondées sur la confiance et l'abondance ? Le mouvement ATD quart monde invite chacun à apporter sa pierre à la recherche de ces réponses. Tout le monde peut donner ce qu'il a de plus précieux : donner de son temps ou de sa personne. Ce qui est le plus difficile, c'est d'éliminer les obstacles qui empêchent les gens d'offrir au monde le meilleur d'eux-mêmes.

Débat général

18. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la convocation du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il faut

dire, toutefois, que les progrès sont en deçà de certains des objectifs clefs alors qu'il ne reste plus qu'une décennie pour traduire dans la réalité la vision commune. Les travaux de la présente session sont essentiels si l'on veut éliminer la pauvreté et poursuivre le développement durable de façon équilibrée, coordonnée et intégrée, tout en soulignant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Pour rester fidèle à ses engagements, la communauté internationale se doit de renforcer les moyens de mise en œuvre, en particulier des pays en développement, notamment dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

19. Le Groupe se félicite de la tenue du premier dialogue de haut niveau sur le financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il compte sur le système des Nations Unies pour élaborer, en consultation avec les institutions financières internationales, des indicateurs permettant de mesurer de façon transparente les progrès du développement durable sans se borner au revenu par habitant et en s'appuyant sur les initiatives existantes, et reconnaît la nature multidimensionnelle de la pauvreté et les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production nationale et des déséquilibres structurels à tous les niveaux.

20. Pour ne pas faire de laissés pour compte et atteindre les objectifs et cibles de développement durable, il faut apporter une réponse aux besoins et aux difficultés des pays en développement, en particulier les pays en situation particulière, outre les défis que doivent relever les pays à revenu intermédiaire, les pays en conflit ou sortant d'un conflit, et les pays et peuples vivant sous occupation étrangère. Le droit des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population ; les États doivent s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Le Groupe réaffirme également la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

21. Le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté ; il contribue au financement du développement et à la réalisation du développement durable. L'intervenant réaffirme l'importance d'un

système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable placé sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il estime que la Commission devrait faire une déclaration au cours de la présente session sur l'importance que revêt l'investissement pour la réalisation des objectifs de développement durable et sur le rôle que joue également le secteur privé à cette fin.

22. Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de l'époque actuelle, qui pèse de façon disproportionnée sur les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux. Le Groupe se félicite, par conséquent, du Sommet sur l'action pour le climat de 2019 et de l'initiative qui y a été annoncée en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'orateur demande que l'action et la mobilisation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets et des pertes et dommages qu'ils entraînent soient renforcées, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Il est urgent de prendre des mesures pour lutter contre la dégradation du milieu naturel et prévenir l'extinction des espèces menacées. L'intervenant exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les écosystèmes, et adopter un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et efficace.

23. L'aide publique au développement (APD) constitue un important outil pour répondre aux besoins de développement durable des pays en développement, et il restera le principal vecteur de l'aide internationale. La coopération Sud-Sud doit constituer un complément – et non pas se substituer – à la coopération Nord-Sud, qui doit rester la principale voie de coopération internationale en matière de développement. La coopération Sud-Sud doit être définie par les pays du Sud et être régie par le respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Le Groupe se félicite de la convocation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document qui en est issu, dont il attend avec intérêt la mise en œuvre.

24. **M. Caballero Gennari** (Paraguay), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement

sans littoral estime que la Commission dispose d'un mandat renouvelé et ambitieux dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale, qui inaugure 10 années capitales pour la réalisation du programme 2030. Les travaux ont commencé par l'engagement d'inverser les tendances récentes, ce qui montre que les efforts déployés à ce jour ont été insuffisants que ce soit sur le plan de l'action concrète ou des financements.

25. La population cumulée des membres du Groupe est de plus de 500 millions de personnes, dont une grande partie vit dans les pays les moins avancés. La prise en compte des conséquences des tendances majeures qui ont été déterminées et des problèmes propres aux pays en situation particulière, en particulier les pays en développement sans littoral, doit faire partie intégrante du programme de la Commission. Comme cela a été dit lors des débats généraux précédents, la communauté internationale doit agir, et renforcer le multilatéralisme. La dynamique créée par le forum politique de haut niveau et la célébration à venir du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation devraient offrir l'occasion de répondre à cet appel à l'action. À cet égard, l'orateur se félicite qu'il soit prévu de revenir sur les débats et les recommandations de la session précédente sur la revitalisation de la Commission, ce qui permettra de disposer d'une base de travail intéressante pour la poursuite de cet examen. Il attend avec intérêt la confirmation du nouveau calendrier et du nouveau groupe de travail pour ces débats sur la revitalisation.

26. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 demeure une priorité pour le Groupe. Le Gouvernement paraguayen a d'ailleurs coordonné les négociations sur la déclaration politique pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu les 5 et 6 décembre 2019. Tous les États Membres, en particulier les pays en développement sans littoral et pays de transit et les pays donateurs, sont invités à participer au débat. Le Groupe tient à souligner qu'il importe également que le système des Nations Unies et toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, participent activement à cet examen. Ce sera en effet l'occasion idéale de renouveler l'engagement pris en faveur d'une redynamisation de l'action menée dans le cadre des objectifs de développement durable, étant donné le rôle clef qu'est appelée à jouer la prochaine décennie dans le développement des pays en développement sans littoral et dans l'élimination des obstacles à cet égard.

27. **M. Ligoya** (Malawi), qui prend la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, fait observer que, si le commerce et la croissance économique ont connu une reprise en 2017 et 2018, l'instabilité économique a provoqué un ralentissement entre la fin de 2018 et le début de 2019. Des phénomènes tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la régression des progrès financiers et l'élargissement de la fracture numérique n'ont fait qu'aggraver les problèmes structurels des 47 pays les plus vulnérables. Le multilatéralisme est menacé par l'unilatéralisme, qui fait échouer la coopération et les partenariats dont ont besoin les pays les moins avancés pour surmonter leurs problèmes économiques et mettre en œuvre le Programme 2030. En cette dernière année de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), il reste des lacunes à combler dans divers domaines (transformation structurelle, commerce, financements, changements climatiques, notamment), en dépit des progrès accomplis dans quelques-uns. Dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Groupe attend avec intérêt de poursuivre le dialogue et la coopération avec les États Membres de l'ONU, en particulier sur les questions où les résultats sont insuffisants et les problématiques nouvelles.

28. Le PIB des pays les moins avancés a augmenté légèrement en 2018, bien qu'une estimation à long terme des résultats économiques fasse apparaître des inégalités de croissance, des problèmes de vulnérabilité structurelle et d'instabilité économique dans un plus grand nombre de pays et le risque que l'objectif de croissance annuelle de 7 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul ne soit pas atteint. On attribue cet écart par rapport aux attentes à l'augmentation du niveau de la dette, aux effets des changements climatiques et au climat mondial d'incertitude croissante dû, notamment, aux tensions commerciales. L'encours de la dette extérieure des pays en développement et des économies en transition a plus que doublé entre 2009 et 2018. Bien que le service de la dette ait été moindre en moyenne entre 2016 et 2017 en proportion des biens et services et des revenus primaires, 15 pays l'ont vu augmenter ; 12 États de la catégorie des pays les moins avancés sont considérés comme à haut risque de surendettement et 5 sont déjà surendettés.

29. Alors que des efforts sont faits actuellement pour mieux mobiliser les ressources nationales et accroître le ratio impôts/PIB, il subsiste un écart important entre les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire et les pays développés. Le Groupe réitère l'appel fait à

la coopération internationale, sous la forme d'un renforcement des capacités et d'un doublement de l'APD, dans l'optique de la mobilisation des revenus nationaux d'ici à 2020, et note à cet égard que le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement indique que l'APD a mobilisé moins de capitaux privés dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement. Alors que l'APD fournie par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a augmenté en termes réels et que les flux d'APD vers les pays les moins avancés ont augmenté de 5 % entre 2015 et 2018, l'APD bilatérale a diminué en termes réels en 2018 et les flux d'APD restent inférieurs à l'objectif fixé par l'ONU. Augmenter le financement mixte en faveur des pays les moins avancés pourrait permettre d'accroître le financement global des objectifs de développement durable, à condition de prendre en compte les priorités nationales et de ne pas réduire le montant de l'APD destinée à d'autres fins. Il faut démystifier les risques d'investissement que représentent les pays les moins avancés si l'on veut que le financement mixte puisse être une source de financement du développement. Les exportations de marchandises des pays les moins avancés ont été en augmentation en 2017 grâce, en grande partie, à la hausse des cours des combustibles et des minéraux, mais restent bien en deçà de l'objectif de 2 % des exportations mondiales préconisé dans le Programme d'action d'Istanbul.

30. Face à ces problématiques, le Groupe demande aux membres de l'OMC de s'engager à obvier à la marginalisation des pays les moins développés dans les échanges internationaux, de les aider à participer plus pleinement au système commercial multilatéral et d'appliquer intégralement les dispositions relatives aux pays les moins avancés. Il convient que le secrétariat de l'OMC procède à une étude complète sur le manque de progrès de l'objectif de développement durable relatif à l'accroissement des exportations des pays en développement, et l'assortisse de recommandations précises sur la voie à suivre.

31. Les autres sujets de préoccupation comprennent notamment la fracture numérique, les changements climatiques et l'augmentation de la faim dans le monde. Les pays ne sont pas bien partis pour atteindre la cible c) du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) – réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes –, tandis que, pour 2018, les données disponibles font apparaître pour la troisième année consécutive une augmentation

de la faim, notamment dans presque toutes les régions d'Afrique et en Amérique du Sud.

32. **M. Srivihok** (Thaïlande) déclare, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), que si les réunions de haut niveau de la semaine précédente ont mis en évidence les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, elles ont aussi fait ressortir les problèmes auxquels il faut s'atteler et apporter d'urgence une solution. Les engagements pris ont été réaffirmés au forum politique de haut niveau pour le développement durable et la Commission se doit de poursuivre sur cette lancée.

33. Les priorités de l'ASEAN comprennent, en premier lieu, la réalisation des objectifs de développement durable grâce au triple mot d'ordre « accélération, localisation, coopération ». L'ASEAN a fait du développement durable sa priorité sous le thème « Promouvoir les partenariats au service de la soutenabilité », dans le but de construire une communauté de l'ASEAN à visage humain, et sans laissés-pour-compte. À cet égard, la complémentarité entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030 a été encouragée sur les cinq grands axes que sont l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des infrastructures et de la connectivité, la promotion d'une consommation et d'une production durables, une gestion durable optimale des ressources naturelles et le développement de la résilience. Un plan d'exécution progressive et un centre d'études et d'échange sur le développement durable permettront également de faire avancer les travaux sur cette initiative.

34. Au deuxième rang des priorités de l'ASEAN figurent la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de la résilience ; l'Association s'y emploie en renforçant la coopération pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques. L'engagement pris lors du Sommet Action Climat 2019 en vue de rendre la communauté résiliente aux changements climatiques nécessite d'améliorer le rendement énergétique, de développer le bouquet d'énergies renouvelables et de réduire la consommation de carburant des moyens de transport terrestres. L'ASEAN a renforcé sa capacité de lutte contre les catastrophes naturelles en appliquant la stratégie « One ASEAN One Response » (Une Association, une action) par l'intermédiaire notamment du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes. Un entrepôt a été mis en place en Thaïlande pour compléter les installations existantes, en Malaisie et aux Philippines.

35. La troisième priorité de l'ASEAN est une croissance économique durable. L'Association est déterminée à renforcer l'intégration de sa communauté économique grâce à la facilitation du commerce et à la mise en place d'infrastructures durables, en veillant à engager une croissance économique durable et inclusive et en maximisant les possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle. Elle a mis en place des projets et une coopération au service des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés afin de favoriser des modes de croissance verte et le développement du capital humain.

36. Quatrièmement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent elles aussi des priorités. L'orateur accueille à cet égard avec satisfaction le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Il invite toutes les parties prenantes à développer la contribution apportée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Afin d'axer son programme sur la mise en œuvre du document final au niveau régional, le forum des directrices et directeurs généraux de l'ASEAN pour la coopération au service du développement s'est réuni en août 2019 à Bangkok. Au nombre de ses recommandations, il a souligné la nécessité d'une meilleure adéquation entre les besoins, la stratégie et les partenaires et d'une meilleure synergie entre les plans de coopération au service du développement, les domaines de coopération prioritaires et la mobilisation des ressources.

37. Cinquièmement, l'ASEAN appuie le repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement et attend avec intérêt de contribuer à ce débat, en particulier sur l'architecture régionale et les bureaux multipays. Les atouts des commissions économiques régionales sont évidents et l'ASEAN est désireuse de continuer de renforcer sa coopération avec l'ONU.

38. Parlant, pour finir, au nom de la Thaïlande, l'orateur indique que les principes sur lesquelles cette dernière fonde son action dans le cadre des objectifs de développement durable sont l'inclusion, la localisation et une stratégie de développement endogène. La philosophie d'autosuffisance économique prônée par le pays est partagée par des pays amis et partenaires et le Gouvernement est prêt à élargir cette coopération avec les partenaires intéressés.

39. **M. Penaranda** (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, précise que

les pays à revenu intermédiaire représentent 70 % de la population mondiale, et 73 % des plus pauvres. Cette catégorie n'en simplifie pas moins à l'excès la situation complexe de ces pays et la myriade de problèmes auxquels ils se heurtent, et qui exige une collaboration sur mesure de la communauté internationale et du système des Nations Unies en particulier. Le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/74/269), et en particulier la recommandation qui y est faite aux États Membres d'envisager de tenir compte des mesures de la pauvreté multidimensionnelle et d'autres facteurs propres aux pays afin d'évaluer et de mieux faire ressortir les besoins et problèmes de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire. Il leur est absolument essentiel en particulier d'accéder aux technologies modernes pour stimuler la productivité, diversifier leur base de production et d'exportation, accélérer la croissance économique et lutter contre la pauvreté afin de renforcer leur résistance aux chocs extérieurs. La quatrième déclaration ministérielle adoptée par le Groupe réaffirme à cet égard les principes et la vision, et reconnaît les efforts qu'il déploie pour promouvoir les intérêts des pays à revenu intermédiaire au sein du système des Nations Unies.

40. Le Groupe tient à souligner les trois points suivants. Le système des Nations Unies pour le développement devrait élaborer une stratégie globale à long terme mobilisant l'ensemble de ses composantes pour faciliter la coopération au service du développement durable et la fourniture d'un appui coordonné aux pays à revenu intermédiaire. Deuxièmement, il convient d'accroître et de faciliter l'accès des pays à revenu intermédiaire au financement du développement et de l'action climatique. Enfin, il est essentiel de passer du seul critère du revenu par habitant à des critères multidimensionnels si l'on veut comprendre les problèmes et les potentialités respectives de chaque pays en développement ; c'est aussi le seul moyen de ne pas faire de laissés-pour-compte.

41. **M. Rattray** (Jamaïque), qui prend la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne dans ses grandes lignes le contexte des délibérations de la Commission : l'échéance imminente des objectifs que s'est fixés la communauté internationale, l'inadéquation de l'action internationale face à l'urgence climatique et le caractère critique des déséquilibres macroéconomiques. Le développement durable des petits États insulaires en développement est menacé par le fardeau de la dette, par un accès limité à des financements à conditions favorables, par leur

exposition aux chocs environnementaux et économiques et par l'insuffisance des ressources dont ils disposent pour relever ces défis, entre autres.

42. La CARICOM est pleinement déterminée à réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et redouble d'efforts pour y parvenir en mettant l'accent sur la pauvreté, l'éducation et la santé. Pour qu'ils puissent surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent dans la réalisation des objectifs, il est indispensable que les pays en développement disposent des moyens de mettre en œuvre leurs plans de développement durable, ce qui passe par un partenariat international associant notamment la société civile, le secteur privé, les organisations régionales et les autorités régionales et locales. Compte tenu du caractère complémentaire des objectifs et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le système des Nations Unies devrait s'attacher à soutenir systématiquement les Orientations pour que les risques et les problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement soient dûment pris en compte.

43. Les États de la CARICOM se voient menacés dans leur capacité de participer au système financier mondial, notamment par la politique de désengagement que pratiquent les correspondants bancaires face aux risques, par l'inscription de certains membres de la CARICOM sur la liste d'exclusion de l'Union européenne et par les conséquences que provoque leur statut de pays à revenu intermédiaire en ne leur permettant plus d'avoir accès aux ressources multilatérales à conditions favorables. Il faut résoudre ces difficultés, qui ne font qu'aggraver des déficits de financement déjà critiques, si l'on veut que ces pays puissent mobiliser des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs et éviter de perdre les acquis obtenus. Le système de classification utilisé par les institutions financières internationales est dépassé, en ce qu'il dépend trop du revenu par habitant pour mesurer le développement. La CARICOM a préconisé l'utilisation de critères multidimensionnels de mesure des niveaux de pauvreté et de développement qui tiennent compte des disparités et des inégalités structurelles au sein des pays et entre eux. Le recours à un indice de vulnérabilité est une solution à envisager, à condition de tenir compte des priorités et de la situation particulière des pays concernés. En changeant de catégorie, ceux-ci se sont vus contraints à emprunter aux taux du marché, et donc à s'endetter davantage et par voie de conséquence, à disposer de moins de marge de manœuvre budgétaire et politique. Les États de la CARICOM continuent de demander à pouvoir accéder à un financement multilatéral à des conditions de faveur

et à l'aide publique au développement pour leurs investissements publics vitaux et pour pouvoir réaliser les objectifs et les contributions déterminés au niveau national.

44. Les effets des changements climatiques sont un autre exemple de situation qui, pour ne pas être de son fait, ne risque pas moins de déstabiliser la CARICOM. Bien que des progrès notables aient été réalisés dans la région en ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris, l'incapacité où se trouve la communauté internationale d'agir collectivement est une source de préoccupation. L'ampleur et l'urgence du problème ont été mises en évidence par le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour le cas d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré Celsius, tandis que les ravages causés sur les îles d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique et des Bahamas en 2017 et 2019 montrent le risque que représentent les phénomènes climatiques pour le développement durable. Si les membres de la CARICOM sont entravés dans leur action en faveur du climat par la mobilisation limitée des financements consacrés à l'action climatique, ils sont également tributaires pour réduire leur exposition aux risques de catastrophe de l'usage qu'ils peuvent faire des instruments préventifs de renforcement de la résilience et instruments d'emprunt publics pour imprévus pour mieux gérer leur dette publique. L'orateur exhorte les banques multilatérales de développement à accroître l'échelle de leurs financements en faveur du climat, notamment par des investissements directs et le cofinancement de projets dans les pays en développement. La CARICOM veut croire que les annonces faites et les initiatives prises lors du Sommet Action Climat 2019 se concrétiseront, notamment pour ce qui concerne l'adaptation et le renforcement de la résilience.

45. **M^{me} Young** (Belize), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, déclare qu'il est urgent de prendre des mesures ambitieuses et d'agir de façon décisive si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable et ceux de l'Accord de Paris. La Commission est appelée à jouer un rôle essentiel dans le savant dosage de manœuvres politiques, d'orientations et d'actions institutionnelles qui s'impose à tous les niveaux pour donner l'impulsion nécessaire à l'action des Nations Unies dans cette entreprise urgente. Les Orientations de Samoa présentent un plan directeur pour le développement durable de l'Alliance et la déclaration politique adoptée lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable définit les domaines clefs dans lesquels il faut accélérer l'action en faveur du développement durable dans les petits États insulaires

en développement. Faire fond sur les acquis obtenus avec les Orientations de Samoa pourrait permettre de progresser de front sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, dont les objectifs sont solidaires.

46. Malgré les progrès accomplis, les petits États insulaires en développement restent tributaires de ressources naturelles limitées et pâtissent d'une fracture sociale persistante et des séquelles irréversibles des changements climatiques. Leur croissance économique est lente et irrégulière et la plupart d'entre eux n'atteignent pas l'objectif de croissance de 7 % du PIB fixé dans l'objectif de développement durable n° 8. En dépit des efforts qu'ils consentent pour suivre les prescriptions de la communauté internationale, certains de ces États ont fait moins de progrès que les pays appartenant à d'autres groupes vulnérables, quand ils n'ont pas régressé sur le plan économique. La croissance économique a subi le contrecoup des chocs extérieurs, tandis que le développement a été remis en question, notamment, par la stagnation de l'APD, le niveau insoutenable de la dette extérieure – encore exacerbé par la nécessité d'emprunter pour se relever des catastrophes –, les problèmes structurels et de faibles taux d'épargne.

47. L'Alliance est à la recherche d'un système qui réponde à ses besoins et qui ne la prive pas d'accès aux ressources ou ne l'oblige pas à assumer des responsabilités qui ne sont pas les siennes, dans l'esprit des engagements internationaux pris par la communauté internationale vis-à-vis des petits États insulaires en développement et que l'Assemblée générale a fait siens, mais qui ne sont pas encore mis en œuvre. La communauté internationale doit réfléchir de manière critique aux problèmes bien connus des petits États insulaires en développement et agir avec sérieux et diligence. La Commission doit s'employer notamment à : faire la différence entre le cycle des phénomènes extrêmes et l'endettement élevé qui en est la résultante afin de permettre aux îles et aux États côtiers de faible altitude de maintenir leurs acquis économiques et de renforcer leur résilience ; préconiser une action urgente et intégrée pour endiguer la perte de biodiversité et ralentir les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des solutions à faibles émissions qui renforcent la résilience climatique (objectif de 1,5 degré Celsius) ; réexaminer les conditions d'accès des petits États insulaires en développement aux subventions et aux financements à conditions favorables ; combler les écarts de capacités sur le plan des données et mettre au point un cadre de suivi et d'évaluation permettant de prendre des décisions fondées sur des données probantes ; adapter les bureaux multipays par rapport

aux changements climatiques et orienter l'action des commissions régionales compétentes en vue de meilleurs résultats sur le terrain, avec le soutien constant du système des Nations Unies.

48. **M. Kapambwe** (Zambie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, voit les progrès actuels et futurs du travail en faveur du développement et de la stabilité menacés par des problèmes complexes et interdépendants, face auxquels s'imposent des solutions collectives trouvées dans le cadre de processus et d'institutions multilatéraux. La Commission doit poursuivre à cet égard sur la lancée des manifestations de haut niveau organisées la semaine écoulée.

49. Le développement durable est une priorité du Groupe africain ; c'est en effet le seul moyen de remédier à la fois au sous-développement et à la dégradation de l'environnement. Les outils et mécanismes y relatifs doivent cependant être renforcés, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie, le financement et la mobilisation des investissements privés. L'incapacité où se trouve la communauté internationale d'atteindre l'objectif 1 est préoccupante. Aussi, la Commission doit promouvoir des mesures visant à aider les États à éliminer la pauvreté. Dans le cas des pays africains, ces mesures doivent permettre d'accroître les capacités techniques et financières et de mobiliser les ressources étrangères et nationales. Il s'agit notamment, pour la Commission, de prévoir des mesures d'endiguement des flux financiers illicites, qui mettent à mal les ressources nationales et érodent la confiance du public, aspects essentiels du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

50. L'incidence importante et disproportionnée qu'ont les changements climatiques sur les pays africains, en dépit de la part minime qu'ils ont jouée dans le phénomène, est une source de profonde préoccupation en ce qu'elle les menace dans leur capacité de poursuivre un développement durable et d'éliminer la pauvreté. La désertification, le manque d'accès à l'énergie et la dégradation des sols en Afrique méritent une attention particulière, notamment l'appui qu'il faut continuer d'apporter aux initiatives destinées à renforcer la résilience de l'agriculture et à améliorer l'accès à l'énergie durable, pour l'amélioration des systèmes agroalimentaires économes en énergie. Il s'agit notamment de miser sur une synergie entre production d'énergie durable, agriculture et gestion de l'eau pour parvenir à la sécurité alimentaire sur le continent africain. Le risque de dommages graves causés par les changements climatiques augmente tant que la communauté internationale ne prend pas les mesures nécessaires pour enrayer les facteurs. Les

travaux de la Commission doivent donc être fonction de l'urgence de l'action climatique en soutenant les mesures visant à faire des objectifs visés une réalité. Le message porté par les résolutions sur la protection du climat mondial, la réduction des risques de catastrophe et la désertification devrait également refléter la nécessité d'une action immédiate et ambitieuse en matière de climat.

51. Les objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté ne sauraient être atteints sans accès aux ressources financières nécessaires. Le manque de financements est une question qui préoccupe particulièrement le Groupe des États d'Afrique, notamment la diminution constante de l'APD. Nombre des défis à relever, en particulier la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, ne peuvent attendre.

52. **M. Prasad** (Fidji), prenant la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, salue les efforts déployés actuellement afin de réformer le système des Nations Unies pour le développement de façon à le rendre plus efficace, plus cohérent et mieux adapté à la réalisation des objectifs de développement durable, et indique qu'il appuie la recommandation visant à créer un bureau multipays dans le Pacifique Nord. Des solutions novatrices sont nécessaires si l'on veut relever les défis du développement, et le forum politique de haut niveau pour le développement durable a offert à cet égard un bon point de départ en vue de la redynamisation et d'un réexamen de la façon dont sont traitées les questions de développement difficiles. La Commission joue un rôle essentiel dans le programme de développement des Nations Unies et dans la recherche de solutions aux problèmes de développement, tandis que la revitalisation de l'Assemblée générale permettra de réformer le système des Nations Unies dans son ensemble. La résolution 73/341 de l'Assemblée générale jouera un rôle utile dans le renforcement des synergies et de la cohérence en permettant de remédier aux lacunes, aux chevauchements et aux doubles emplois dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de ses Deuxième et Troisième Commissions et du Conseil économique et social. Le concours des petits États insulaires en développement du Pacifique est acquis au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dans l'objectif d'assurer le succès du processus de revitalisation.

53. Les changements climatiques demeurent la principale menace pour les petits États insulaires en développement. Les objectifs interdépendants du développement durable sont tous remis en question par l'aggravation de la crise climatique, tout comme

l'existence même des petits États insulaires en développement du Pacifique. Il est nécessaire de reconnaître le caractère transversal de la crise climatique, dont l'incidence sur les migrations, la sécurité alimentaire et le niveau des mers recouvre des enjeux de souveraineté et de juridiction qui peuvent entraîner de graves problèmes de sécurité mondiale. Le système des Nations Unies doit reconnaître ces menaces et y répondre avec l'urgence requise. Puisque, dans l'intérêt d'un climat stable, la santé des océans doit être au cœur des négociations des Nations Unies sur les changements climatiques, la décision du Chili d'accueillir une Conférence « bleue » des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est donc digne d'éloges. L'accès à un financement climatique prévisible et suffisant est important au regard de l'investissement dans les populations, les institutions et la résilience des infrastructures. Pour faire preuve de plus d'ambition, il faudrait pour commencer respecter les engagements pris en matière d'APD et de reconstitution du Fonds vert pour le climat. Les critères d'accès doivent tenir compte du degré de vulnérabilité des pays aux effets de la crise climatique et des catastrophes naturelles si l'on veut que les plus vulnérables ne soient pas désavantagés par les procédures.

54. L'orateur réaffirme l'engagement des petits États insulaires en développement du Pacifique en faveur du principe d'universalité et des plus vulnérables, consacré par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/228 sur le suivi et l'application des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En vertu de la déclaration politique issue du premier examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, il faut renforcer la collaboration avec les partenaires développés et le secteur privé pour réaliser pleinement l'objectif et l'ambition des Orientations. Le financement du développement reste une priorité en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les points 17 et 18 de l'ordre du jour contribueront au règlement de certains problèmes financiers apparemment insolubles. Des partenariats véritables, durables et novateurs, qui répondent aux besoins des populations et respectent les priorités nationales, sont une nécessité. Eu égard à la vulnérabilité géographique et économique des petits États insulaires en développement du Pacifique, les solutions adoptées doivent être adaptées et fondées sur la reconnaissance de ces conditions particulières. Le document final du quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement fournit de plus amples détails à cet égard.

55. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont toujours à cœur de préserver la santé, la productivité et la résilience de l'océan Pacifique. Un certain nombre de processus liés aux océans sont programmés en 2020, dont la deuxième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et le lancement de la Décennie internationale des sciences océaniques pour le développement durable. L'importance des océans pour les travaux de la Commission et pour le développement durable de tous les petits États insulaires en développement reste une réalité.

56. **M. Gonzato** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que les politiques et mesures adoptées par les pays, à tous les stades de leur développement, doivent s'adosser à l'ambitieux programme de développement durable que constituent le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris, et qui doit également guider les travaux de la Commission, conjointement au processus de réforme ambitieux de l'ONU, notamment de son système de développement. Le système des Nations Unies doit s'adapter pour pouvoir réaliser les objectifs de développement durable. L'aboutissement du Programme 2030 est une responsabilité collective et la Commission se doit de jouer un rôle positif à cette fin. Le développement durable oblige à surmonter des obstacles considérables et à évoluer, de fait, vers un modèle de croissance plus inclusif et plus soutenable qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Le thème de la présente session – des sociétés inclusives fondées sur des modèles économiques nouveaux et l'utilisation durable des ressources naturelles – est donc on ne peut plus à propos. L'urgence que représente une transition équitable vers une économie verte et inclusive, dans laquelle la croissance économique soit découplée de l'utilisation des ressources et qui sache respecter les limites de la planète, peut être servie par le modèle de l'« économie circulaire ».

57. Pour l'Union européenne, il est très important de voir la Commission réaliser son potentiel, d'où son désir de poursuivre la revitalisation. Elle accueille avec intérêt la proposition visant à convoquer un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de

travail de la Commission, aux travaux duquel elle compte prendre une part constructive.

58. Étant donné le grand nombre de résolutions qui sont présentées d'ordinaire à la Commission, il importe au plus haut point, dans l'attente d'un accord sur la réforme de son programme, de veiller à une conduite efficace de ses débats. Tous les efforts à cet égard continueront d'être soutenus. Il faut se féliciter de la déclaration portant sur la conduite et l'organisation des travaux, notamment le respect des horaires de travail et des délais de présentation des résolutions, la règle de concision, de précision et de pragmatisme en régissant la formulation et la nécessité de mener à bien les négociations dans les temps.

59. L'Union européenne, qui entend appuyer les mesures de rationalisation des travaux de la Commission, n'a pas l'intention de prendre la parole dans les débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour, dont l'élimination doit être considérée comme partie intégrante du processus de revitalisation. Elle continuera de rechercher des appuis dans son action pour faire respecter l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Tout membre a le droit de soumettre un projet de résolution à l'examen de l'Assemblée générale, mais l'objectif de la Commission doit être de rationaliser ses travaux et de maintenir celles des résolutions qui ont une pertinence pour la mise en œuvre du Programme 2030. Lorsque l'objectif du consensus le rendra nécessaire, l'Union européenne demandera que les projets de résolution déposés tardivement soient renvoyés à une future session.

60. Les droits de l'homme doivent rester au cœur des préoccupations dans la mise en œuvre du Programme 2030, qui est axé sur l'être humain et sur la planète, ainsi que sur l'évolution des mentalités en matière d'égalité des sexes, et fermement ancré dans le droit international des droits de l'homme. Il convient de mettre en exergue les rapports qu'entretiennent le développement durable, les droits de l'homme, l'action humanitaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix et de procéder de façon plus intégrée. L'Union européenne demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ; elle s'emploiera à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et les inégalités dans le cadre des travaux de la Commission et au-delà. Une croissance durable et inclusive passe par la mobilisation de toutes les parties prenantes, et par un engagement en faveur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles, sous l'égide de l'ONU.

61. Les changements climatiques constituent l'un des plus grands obstacles au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et des inégalités. Le

Sommet Action Climat 2019 a démontré la nécessité d'une économie verte et inclusive, doublée d'une amélioration constante du niveau et de la qualité de vie qui n'ait pas pour effet d'épuiser les ressources naturelles, d'empoisonner l'environnement ou d'accélérer les changements climatiques. Il a fait la preuve que, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, une plus grande mobilisation était nécessaire et possible, que les efforts devraient se concentrer à part égale sur l'atténuation des effets et sur l'adaptation, et que les contributions déterminées au niveau national devraient être renforcées, comme il avait été prévu. La Commission va devoir intensifier ses efforts en matière de protection et de restauration de la diversité biologique, notamment en visant l'objectif « zéro pollution », en transformant le système alimentaire, en recourant davantage aux énergies propres et en améliorant l'efficacité énergétique.

62. Il est clairement ressorti du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement que l'intégralité des sources financières et non financières seraient nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030 et résoudre les problèmes de financement des différents partenaires. L'Union européenne, pour sa part, a adapté sa politique et ses modes de financement aux différents pays partenaires ; elle reste le plus grand bailleur d'aide publique au développement dans le monde, mais utilise aussi le financement du développement pour attirer d'importants investissements privés. La Commission doit redoubler d'efforts pour aider les pays à évoluer plus aisément dans un paysage financier complexe : réforme de la mobilisation des ressources nationales, renforcement de la coopération internationale en matière fiscale et de la lutte contre les flux financiers illicites, meilleure gestion des finances publiques et incitation à « collecter plus, dépenser mieux » et à recourir aux technologies numériques, notamment dans la lutte contre la corruption.

63. **M. Hawke** (Nouvelle-Zélande), qui prend également la parole au nom de l'Australie et du Canada, insiste sur la responsabilité collective que constitue la mise en œuvre du Programme 2030. En dépit des progrès réalisés, les inégalités persistent, tant au sein des pays – notamment entre les sexes – qu'entre eux. Trop de gens souffrent de la faim, et l'on assiste à une accélération des changements climatiques et de la perte de biodiversité. L'objectif est donc de continuer de réaliser le Programme 2030, et non de renégocier ce qui a déjà été convenu.

64. La Commission doit faire porter son effort sur les quatre objectifs fondamentaux que sont l'égalité des sexes, l'absence de laissés-pour-compte, la lutte contre

les effets des changements climatiques et le renforcement des moyens de mise en œuvre. La promotion de l'égalité des sexes et l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination doivent être au cœur de ses travaux. La pauvreté ne pourra être reléguée au passé et l'égalité devenir une réalité que lorsque les femmes et les filles seront traitées comme les hommes et les garçons ; plus que d'une simple question de pertes économiques, il s'agit d'une question de droits fondamentaux.

65. Pour qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, il faut se concentrer sur les besoins des pays les moins avancés, les difficultés particulières des petits États insulaires en développement – en faisant fond sur l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa – et les problèmes structurels des pays en développement sans littoral, défavorisés sur le plan économique. Il faut œuvrer pour l'inclusion et la pleine participation de tous, notamment des personnes handicapées, qui sont sous-représentées dans les efforts de développement. Les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones doivent être reconnus et éliminés. La prospérité et l'égalité des chances, et donc la garantie d'emplois décents et l'instauration d'une croissance profitant à tous, sont des conditions essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

66. Les changements climatiques sont la plus grande menace actuelle contre le développement durable, où que ce soit, et ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui en subissent les effets de façon disproportionnée, tandis que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés sont les plus vulnérables aux risques climatiques. La communauté internationale doit combattre collectivement cette menace. Voilà pourquoi il importe, de l'avis des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, de maintenir intacte l'ambition de l'Accord de Paris.

67. Il est également nécessaire de coopérer au niveau international pour renforcer les moyens de mise en œuvre, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue de réaliser les objectifs communs. Il existe suffisamment de capitaux à l'échelle mondiale pour combler le déficit de financement, mais il s'agit de supprimer les cloisonnements, de nouer de nouveaux partenariats et de rechercher une collaboration avec les pouvoirs publics, à tous les niveaux, ainsi que la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Il faut viser un programme de commerce progressiste et promouvoir la libéralisation du commerce pour que tous puissent profiter des avantages du libre-échange.

68. La Commission peut contribuer à ces objectifs en maintenant le cap et en œuvrant dans le sens des priorités qui font consensus. À cette fin, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande restent déterminés à renforcer l'efficacité et la rationalité de ses méthodes de travail. Il faut du temps pour analyser et examiner en détail chaque résolution dans le cadre des horaires de travail réguliers. L'orateur se félicite de l'engagement pris en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la création d'un groupe de travail informel à composition non limitée. La Commission se doit de combler les lacunes et de réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois, notamment en supprimant des points de l'ordre du jour ou en les examinant tous les deux ans ou par groupes.

69. **M. Dapkiunas** (Biélorus) estime que, quatre ans après l'adoption du Programme 2030, l'état du monde laisse beaucoup à désirer sur le plan du développement. La situation économique est préoccupante : croissance au ralenti, tensions commerciales croissantes et moindre stabilité des flux de capitaux, sur fond de fragilité du système financier et d'endettement croissant. L'instabilité géopolitique représente également une grave source de préoccupation pour l'économie. Dans ce contexte, le renforcement d'une instance multilatérale comme la Commission est une nécessité. Ce sont les objectifs de développement durable qui doivent guider la Commission pour la définition de ses priorités et l'amélioration des résultats concrets de ses travaux.

70. Le commerce international, comme outil de réalisation des objectifs, doit rester une priorité. Il faut prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin à la pratique de l'application unilatérale de mesures de contrainte économique. Seul un régime d'échanges inclusif fondé sur l'égalité, le respect mutuel et la transparence peut permettre la réalisation des objectifs de développement durable.

71. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) joue un rôle important de coordination, sous les auspices du système des Nations Unies, dans l'examen des questions de commerce et de développement et des questions connexes, et les États sont très demandeurs de son travail analytique et de ses échanges de données d'expérience. L'orateur se félicite de l'attention qu'accorde la Conférence aux problèmes des pays à revenu intermédiaire.

72. L'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte devrait valoir non seulement pour les personnes et les groupes, mais aussi pour les États et groupes d'États. L'inclusion de tous les groupes d'États n'est pas

toujours assurée par l'ONU. Bien que les problèmes, autant que les possibilités, des pays à revenu intermédiaire sur le plan du développement durable soient bien connus, c'est pourtant le seul groupe à ne pas disposer d'un document d'orientation sur la coopération avec les Nations Unies. L'orateur préconise l'élaboration d'une stratégie de l'ONU relative à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire afin d'assurer la bonne mise en œuvre du Programme 2030.

73. La Commission doit étudier les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et s'employer plus activement à fournir un appui technique et des compétences aux États si l'on veut que la révolution numérique puisse jouer son rôle considérable d'accélérateur de la réalisation des objectifs. Les technologies de l'information et des communications doivent s'inscrire dans le cadre plus large de l'accès aux technologies aux fins du développement durable. Le secteur privé peut être un pourvoyeur des ressources financières et technologiques tandis que l'ONU doit approfondir et étendre les partenariats nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

74. La mise en œuvre du Programme 2030 passe nécessairement par des partenariats et par la participation de la société civile à tous les niveaux. Au Bélarus, l'effort engagé pour réaliser les objectifs de développement durable est devenu un facteur d'unité entre tous les partenaires, notamment les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises et les milieux universitaires. Compte tenu de l'importance que revêtent les partenariats, le premier forum national sur le développement durable et le premier forum régional sur le développement durable pour l'Europe et l'Asie centrale se sont tenus au Bélarus en 2019, et un forum sur la réalisation des objectifs dans l'Union économique eurasiatique doit avoir lieu dans les six prochains mois.

75. **M. Jamiru** (Sierra Leone) estime que la dynamique créée durant la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale devrait se traduire en résultats tangibles dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable et de la lutte contre les effets des changements climatiques. La Sierra Leone reste attachée à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Istanbul et s'efforce de maintenir les acquis obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. L'intervenant se félicite des progrès accomplis grâce à la mise en place de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et de régimes de promotion du commerce et de l'investissement en faveur des pays les moins avancés, parallèlement à la sortie de certains pays de la catégorie des pays les moins avancés.

76. Pour développer le capital humain et s'atteler aux chantiers de la diversification économique et de l'infrastructure, le Gouvernement sierra-léonais a fait des ressources naturelles un pilier essentiel de la croissance économique et il invite les partenariats stratégiques pour l'investissement dans les industries extractives, l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme et les services. Si le travail accompli dans le secteur des infrastructures contribue à la croissance économique, et donc au développement durable, le financement international public a un rôle important à jouer en complément des efforts que font les pays les moins avancés pour mobiliser les ressources publiques nationales conformément à l'objectif 17.

77. La baisse de l'APD, qui reste une source essentielle de financements internationaux pour les pays les moins avancés, est alarmante. L'orateur exhorte les partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des pays les moins avancés en matière d'APD, qui figurent noir sur blanc dans le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme d'action d'Istanbul. Un soutien supplémentaire est également nécessaire en matière d'aide au commerce, de financement du développement, de transferts de technologie, de renforcement des capacités et de lutte contre la vulnérabilité aux changements climatiques si l'on veut atteindre les objectifs convenus.

78. La Sierra Leone, qui préside le g7+, tient à souligner que les pays les moins avancés en situation de fragilité nécessitent des mesures spéciales qui tiennent compte de leur situation particulière. Dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable, les partenaires de développement doivent comprendre les problèmes sans équivalent que pose le développement dans un contexte de fragilité. Le Gouvernement sierra-léonais a adopté des mesures pour sortir de la fragilité et jeter les bases de son développement à moyen et long terme. Une analyse du financement du développement a permis de mettre en évidence ses options éventuelles en matière de financement public et privé et de coopération stratégique dans le cadre des objectifs. Parallèlement, les partenariats avec les parties prenantes sont en cours de consolidation et des progrès sont enregistrés au niveau des systèmes statistiques et des résultats du secteur public.

79. Le deuxième rapport présenté au titre de l'examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable a indiqué les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, en particulier les objectifs 4 et 16, l'éducation et la justice étant des axes essentiels du programme national de

développement. La politique budgétaire menée par le Gouvernement en faveur d'une éducation gratuite et de qualité a permis à l'ensemble des élèves d'accéder sans rien déboursier à des services améliorés et augmenté le taux de scolarisation, notamment des enfants handicapés. S'agissant de l'objectif 16, la Sierra Leone a accueilli en 2018 la deuxième édition annuelle du Forum 16+ et la première consultation technique sur cet objectif à l'intention des pays africains anglophones. Malgré les difficultés qu'elle rencontre pour atteindre les objectifs, la Sierra Leone est déterminée à consolider les progrès qu'elle a accomplis en matière de stabilité macroéconomique et de croissance, progrès qui ont, d'ailleurs, été reconnus.

80. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) fait observer que les récentes réunions de haut niveau sur les changements climatiques, le financement du développement, la santé et les Orientations de Samoa ont donné lieu à des mesures supplémentaires visant à assurer des avancées décisives dans les domaines social, économique, financier et environnemental. Il convient de poursuivre les travaux conjoints sur ces avancées à l'ONU et dans d'autres instances, en particulier dans le cadre du Groupe des Vingt.

81. L'incertitude économique mondiale, notamment l'instabilité des marchés de capitaux et de produits de base, ainsi que les déséquilibres et disparités de développement qui existent entre les pays et régions, sur fond de conflits persistants, de changements climatiques, de migrations illégales et d'urbanisation rapide, compromettent une croissance mondiale stable et, partant, la réalisation des objectifs de développement durable. Les lignes de fracture se multiplient dans l'économie mondiale et les normes de l'OMC sont supplantées par des règles temporaires sous-tendues par des considérations géopolitiques : concurrence déloyale, protectionnisme, guerres commerciales et sanctions unilatérales. D'où un morcellement de l'économie mondiale et un manque de prévisibilité dont pâtissent les entreprises. Il est donc indispensable de renforcer la réglementation multilatérale du commerce en protégeant et en consolidant un système commercial universel, ouvert, non discriminatoire et juste sous l'égide de l'OMC. La Fédération de Russie se félicite des initiatives judicieuses visant à réformer et à moderniser l'OMC de manière équilibrée et elle est prête à travailler sur ces initiatives avec ses partenaires, dans le respect de l'inclusion et de la transparence.

82. On peut réaliser d'importants progrès en matière de financement du développement en mobilisant les ressources nationales et en rationalisant l'utilisation, à l'aide, principalement, d'une fiscalité efficace. Il faut développer la coopération internationale pour lutter

contre l'évasion fiscale et l'érosion de l'assiette fiscale, à l'aide de l'éventail d'outils mis au point par le G20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le régime juridique international de restitution des avoirs d'origine criminelle doit être renforcé ; un mécanisme efficace, transparent et multilatéral doit être créé en mettant à profit les capacités de l'ONU et du G20, sur la base de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Compte tenu de l'insuffisance des progrès réalisés sur les questions systémiques de financement du développement, il faut poursuivre les efforts de réforme pour que les pays en développement soient mieux représentés dans les structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods. Il faut maintenir l'accent sur les besoins et les intérêts des pays les moins avancés et tenir compte de ceux des pays à revenu intermédiaire. Les grandes banques internationales de développement doivent travailler dans l'intérêt des États les plus vulnérables, notamment ceux qui se relèvent d'un conflit, et procéder de façon équitable et non discriminatoire.

83. La Fédération de Russie accroît sa contribution au développement durable en mettant en œuvre des projets socioéconomiques et humanitaires dans différentes régions, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé ; elle développe en outre sa participation aux fonds et programmes des Nations Unies. Ces activités, notamment en vue de l'allègement de la dette, sont menées par la voie bilatérale ou multilatérale. La Fédération de Russie est également un acteur fiable et responsable de la lutte internationale contre les changements climatiques. En septembre 2019, le Gouvernement russe a pris la décision d'adhérer à l'Accord de Paris, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un plan national d'adaptation de l'économie.

84. Les processus d'intégration sont d'importants instruments de croissance économique. L'Union économique eurasiatique a renforcé la coopération entre ses membres pour développer et adapter les économies nationales face à l'évolution de la situation économique mondiale. D'autres associations jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont au nombre de ceux auxquels la Fédération de Russie participe et dont elle assurera la présidence en 2020.

85. L'orateur, qui a suivi de près la réforme du système des Nations Unies pour le développement, estime que les économies réalisées permettront de financer le nouveau système des coordonnateurs résidents. Améliorer les méthodes de travail de la

Commission pourrait permettre d'obtenir des résultats concernant les nombreuses questions d'importance dont elle est saisie. Le Gouvernement russe est prêt à appuyer ce travail, guidé par la Charte des Nations Unies et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur sa revitalisation.

86. **M^{me} Fisher-Tsin** (Israël) pense que la présente session de la Commission est l'occasion de mettre en lumière les questions de développement qui nécessitent une attention mondiale et de présenter des propositions concernant les mesures à prendre pour mieux mettre en œuvre le Programme 2030. Les dernières données disponibles sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dressent un bilan mitigé car, si des progrès sont enregistrés en matière de mortalité maternelle et infantile et d'accès à l'électricité, la faim dans le monde augmente et nombre d'espèces sont en voie d'extinction. Pays développés et pays en développement ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; une action décisive s'impose et les décisions difficiles ne peuvent être renvoyées à une autre session ou à une autre génération.

87. Israël présentera à la présente session son projet de résolution biennal sur les technologies agricoles au service du développement durable, sujet plus que jamais d'actualité. Le projet met en évidence plusieurs nouveaux domaines, notamment l'importance que revêtent les technologies nouvelles et novatrices pour stimuler l'emploi des jeunes dans le secteur, les systèmes alimentaires économes en énergie et la gestion efficace de l'eau. Les modes de financement novateurs sont également traités. Le projet de résolution est axé sur des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, la promotion des partenariats multipartites et le renforcement de la résilience, qui sont importantes pour la mise en œuvre du Programme 2030. Compte tenu de l'augmentation de la population mondiale et des effets des changements climatiques, il importe de trouver des moyens de produire plus avec moins.

88. En 2019, l'Organisation pourrait être le théâtre, avec la Commission, d'un changement profond. Cette dernière doit fonctionner de manière plus efficace et examiner systématiquement le bon alignement de ses travaux sur le Programme 2030 et la façon dont elle peut rationaliser ses processus. Une réévaluation de ses travaux est nécessaire, les efforts devant porter sur des objectifs débouchant sur des résultats tangibles. Les expédients politiques qui ne permettent pas de hâter la réalisation des objectifs sont à bannir ; le gaspillage de temps et de ressources nuit à ceux qui ont vraiment besoin d'attention. Dans l'esprit de la fête juive prochaine du Yom Kippour, l'oratrice pense qu'il serait

bon que la Commission examine la façon dont elle a conduit ses débats par le passé et s'engage à mieux servir ceux qui sont le plus en retard.

89. **M. Kim In Ryong** (République populaire démocratique de Corée) estime que le Programme 2030 représente le désir commun de l'humanité d'instaurer un monde où règnent l'égalité, la paix et la prospérité. Un climat de paix est d'une importance vitale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le développement socio-économique pâtit actuellement de l'instabilité politique et de l'escalade des tensions dans divers pays et régions. Dans l'intérêt de la paix, on ne devrait laisser faire aucune tentative de destruction de la paix et de la sécurité mondiales ou d'entrave au développement indépendant d'États souverains. Les manœuvres déployées par un certain État pour freiner le développement indépendant des autres pays et leur coopération mutuelle sont apparues dans toute leur ampleur avec les sanctions qu'il a imposées à 70 pays.

90. La réalisation des objectifs de développement durable n'est pas possible sans un plein exercice de la souveraineté des pays sur leurs activités économiques et sans que soit prohibée l'application unilatérale de mesures économiques, financières et commerciales contraires à la Charte des Nations Unies. Les politiques arbitraires et l'unilatéralisme ont des retombées néfastes sur la paix et la sécurité mondiales et sur la mise en œuvre du Programme 2030. Il convient de faire des efforts concertés pour consolider le développement indépendant et la collaboration mutuelle.

91. Un ordre économique international équitable, fondé sur la justice, l'égalité et l'impartialité, est également une nécessité pour la réalisation des objectifs. Face à une situation de domination du système financier et commercial international par quelques pays privilégiés, la coopération internationale ne peut pas vraiment contribuer au développement des pays en développement, puisque toute coopération est vouée à se muer en rapports de domination et de subordination politiques. Les processus d'intégration régionale qui se multiplient et l'expansion des relations commerciales entre pays fondées sur les monnaies nationales sont des moyens efficaces d'établir un nouvel ordre économique international équitable.

92. Dans le cadre du mouvement historique que la péninsule coréenne a engagé vers la paix, les efforts que déploie la République populaire démocratique de Corée pour prévenir la guerre et s'employer à la construction pacifique du socialisme contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable, ses propres objectifs nationaux, dans le contexte de l'édification

d'une puissance socialiste, étant pleinement conformes au Programme 2030.

93. **M. Syihab** (Indonésie) constate que les travaux de la Commission s'inscrivent dans un contexte de croissance économique modeste et d'amplification de l'incertitude et des tensions commerciales au niveau mondial. Les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable sont inégaux et le processus mondial de ralentissement du réchauffement climatique n'est pas bien engagé. La Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, le Sommet Action Climat 2019 et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ont fourni des orientations à la Commission dans le cadre de ses travaux, qui nécessiteront des méthodes novatrices et des partenariats renforcés.

94. L'élimination de la pauvreté multidimensionnelle doit rester la priorité absolue. La Commission a pour mission de rechercher des stratégies économiques axées sur le développement qui soient inclusives, équitables, équilibrées et stables, ainsi que des moyens novateurs de multiplier les débouchés sur le marché du travail dans le but d'atteindre les objectifs. L'Indonésie présentera donc un projet de résolution sur l'organisation en 2021 de l'année de l'économie créative au service du développement durable. Il faut corriger les disparités, en particulier, en investissant dans l'économie et l'infrastructure des zones rurales et reculées.

95. La dynamique politique créée par le Sommet Action Climat 2019 et l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa doit être maintenue si l'on veut atteindre les objectifs et mettre en œuvre l'Accord de Paris. Le succès reposera sur le renforcement de la coopération internationale, les transferts de technologie et le partage des connaissances. L'Indonésie est déterminée à développer ses partenariats avec les petits États insulaires en développement pour s'attaquer à des défis communs tels que les changements climatiques, le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et une meilleure gestion des catastrophes.

96. L'investissement en faveur des objectifs est inférieur au niveau requis. La Commission doit examiner ce qu'il convient de faire pour que l'objectif de 0,7 % pour l'APD soit atteint. Il faut favoriser les financements innovants, notamment les financements mixtes, l'inclusion financière et le financement religieux et social, comme les « sukuk verts » indonésiens.

97. La réduction des risques de catastrophe doit faire partie intégrante des politiques, stratégies, réglementations et financements dans tous les secteurs. Il faut qu'il existe, d'ici à 2020, une parfaite cohérence politique et programmatique entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe, les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et les contributions déterminées au niveau national. La cohérence des politiques de mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai est une nécessité, et il faut relier les stratégies de développement durable aux cadres de financement nationaux intégrés. Pour atteindre ses objectifs, la Commission doit se concentrer sur les moyens de mise en œuvre, le financement des transferts de technologie et l'intensification des efforts.

La séance est levée à 13 heures.